



MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE **PASS** **SPORT** POUR LES FAMILLES



Vous envisagez d'inscrire votre enfant dans une association ou un club sportif à la rentrée prochaine ? Vous pouvez peut-être sous certaines conditions bénéficier d'un soutien financier grâce au dispositif Pass'Sport.



Le Pass'Sport c'est quoi ?

C'est une allocation de rentrée sportive d'un montant de **50 euros** destinée aux enfants de 6 à 17 ans révolus bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021, ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ainsi qu'aux jeunes de 16 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).



Pourquoi le demander ?

Cette aide de l'État, valable dans les associations et clubs partenaires du Pass'Sport, peut vous permettre de couvrir une partie des frais liés à l'activité physique de votre enfant (coût de l'adhésion, de la licence ou de l'assurance, de l'équipement...).



Comment l'obtenir ?

Si vous êtes éligibles, vous serez notifiées de cette aide par un courrier dans le courant de l'été. Vous pourrez présenter ce courrier aux associations sportives de votre choix et volontaires du réseau Pass'Sport lors de l'adhésion de votre enfant. La somme de 50 € sera directement déduite du montant dont vous aurez à vous acquitter au moment de l'inscription. Vous ne réglerez que la différence. Cette aide sera cumulable avec les dispositifs similaires mis en place par de nombreuses collectivités et les aides de la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour découvrir les associations et clubs sportifs partenaires du Pass'Sport, le ministère chargé des Sports met à votre disposition une page dédiée :

www.sports.gouv.fr